

# L'OPÉRATION CONTRE LES DÉJECTIONS CANINES SE POURSUIT

Depuis le 7 février, une campagne de sensibilisation et de verbalisation est menée à Alès. L'objectif étant de rappeler à l'ordre les propriétaires de chiens irrespectueux du domaine public.

Selon l'adage, marcher dedans du pied gauche porterait bonheur. Mais, la volonté de la ville d'Alès, après de nombreux signalements d'administrés, est de limiter au maximum ces « coups de chances » potentiels. Ainsi, depuis ce lundi 7 février, une campagne de sensibilisation et de verbalisation se lance dans le centre-ville d'Alès. Pendant une semaine, les agents de la brigade de l'environnement patrouillent aux abords des écoles, parcs et autres points noirs signalés.

La deuxième étape de cette opération coup de poing débute le 14 février, avec les patrouilles des agents et de la police municipale. Ainsi, les propriétaires de chien qui ne respecteraient pas le domaine public en refusant de ramasser les déjections canines s'exposeront à une amende de 135€. Egalement, Max Roustan, le maire, a signé un second arrêté prévoyant une amende de 38 euros pour ceux qui ne seraient pas en possession d'un sac prévu à cet effet. « *On aime les animaux*, rappelle Christophe Rivenq, premier adjoint au maire, *mais nous devons rappeler à l'ordre leurs propriétaires.* » Et le premier magistrat de rappeler qu'un travail de sensibilisation est mené « depuis plusieurs années ». « Il devient important d'agir aujourd'hui car la situation devient catastrophique. »

D'autant que des moyens, à la portée de tous, ont été mis en place sur la commune avec cinquante distributeurs de sachets en plastique dédiés et quatre distributeurs de pinces cartonnées (voir carte ci-dessous). Chaque année, ce sont 150 000 sacs qui sont distribués.